



FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES ENTREPRISES « ASSOCIATIONS ET ONG »

I. DOCUMENTS A FOURNIR

- 03 Copies des Statuts;
- 03 Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive ;
- 02 Copies du Règlement Intérieur ;
- 01 Copie de l'Autorisation du Ministère de l'Intérieur ;
- Numéro de NIF de l'ASSO ou de l'ONG

II. DOCUMENTS DU PRESIDENT A FOURNIR

- 1 Copie légalisée de l'Acte de Naissance (pour les investisseurs centrafricains) ou copie légalisée de la Carte de Séjour (pour les investisseurs étrangers) ;
- 1 Extrait du Casier Judiciaire (pour les investisseurs centrafricains) ou certificat de non condamnation (pour les investisseurs étrangers)
- 1 Certificat de Résidence (pour investisseurs centrafricains et étrangers) ;
- 1 copie d'Acte de mariage (pour les mariés centrafricains et étrangers).

III. FRAIS DE FORMALITES

- Droit d'Enregistrement (Statuts).....20 000 FCFA
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive20 000 FCFA
- immatriculation (RCCM).....30 000 FCFA
- Timbre Fiscal par page.....x 1 000 = $\left. \begin{array}{l} \text{Statut} \\ \text{P. Verbal} \end{array} \right\}$

TOTAL GENERAL.....

IV. DUPLICATA

- RCCM).....30 000 FCFA

V. ATTESTATION DE CESSATION D'ACTIVITE

- RCCM).....20 000 F CFA